

# **TERMES DE REFERENCE (TDR) POUR LE RECRUTEMENT D'UN INGENIEUR, SPECIALISTE EN TRANSPORT MULTIMODAL, EN APPUI AU COMITE DE PILOTAGE DE L'ETUDE DU PLAN DIRECTEUR NATIONAL INTEGRE DES TRANSPORTS (PDNIT) EN RD CONGO**

## **1. Contexte**

La Banque Africaine de Développement (BAD) a accepté, en liaison avec le Gouvernement de la RDC, de financer la réalisation de l'étude du Plan Directeur National Intégré des Transports de la RD Congo en sigle , « PDNIT », dans le cadre des ressources allouées à ce dernier pour le financement du projet routier Batshamba-Tshikapa, section Loange -Pont Lovua. . Cette étude sera réalisée par un bureau de consultants en cours de recrutement.

Le rapport d'évaluation du projet a prévu, en son point 4.1.7, la mise sur pied d'un Comité de Pilotage de cette importante étude stratégique.

Ce Comité a pour principale mission le suivi et la validation des rapports qui seront produits par le Consultant en charge de l'étude susmentionnée.

Dans ce cadre, il est prévu également une assistance technique ponctuelle d'un Ingénieur Génie Civil, Spécialiste en transport multimodal, pour encadrer et/ou assister le Comité de Pilotage dans le suivi et la validation de l'élaboration du PDNIT dans toutes ses phases.

La Cellule Infrastructures (CI), Organe d'exécution du projet, anime en son sein une Unité de Gestion du Projet et travaille en étroite collaboration avec les autres institutions directement impliquées dans le projet.

Les présents termes de référence définissent le mandat général, le mandat spécifique, ainsi que le profil du consultant à recruter.

## **2. Mandat de l'assistance ponctuelle**

### **2.1. Mandat général**

Le mandat général du Consultant Individuel est d'apporter à travers un contrat d'assistance technique ponctuelle, un appui au Comité de Pilotage de l'étude du Plan Directeur National Intégré des Transports en vue de l'accompagner, dans le suivi de l'étude, l'analyse et la validation des rapports établis par le Consultant, en ce qui concerne spécialement l'aspect technique du transport multimodal.

## **2.2. Mandat spécifique.**

Les prestations du Consultant Individuel dans le cadre de cette assistance technique ponctuelle au Comité de Pilotage se résument comme suit :

- Suivre l'exécution technique de l'étude et veiller à l'organisation et au fonctionnement adéquat du Comité de Pilotage pour garantir l'atteinte des résultats attendus ;
- Participer à l'analyse des données techniques par mode de transports, produites par le Consultant chargé de l'étude du Plan Directeur National Intégré des Transports ;
- Proposer les observations à caractère technique correspondantes ;
- Participer à l'analyse et à l'interprétation des données de trafic présentées par mode de transport ;
- Appuyer le comité de pilotage dans l'analyse des rapports et proposer les observations techniques correspondantes ;
- Appuyer le Comité de Pilotage dans l'analyse des stratégies d'investissement et d'entretien des réseaux de transport proposées par le consultant chargé de l'étude du Plan Directeur National Intégré des Transports ;
- Appuyer le Comité de Pilotage dans le suivi et la validation des rapports produits par le Consultant en charge de l'étude du Plan Directeur National Intégré des Transports ;
- Fournir toutes autres assistances techniques en rapport avec l'élaboration du PDNIT ou, plus globalement, la mise en œuvre du projet.

## **3. Profil du consultant**

### **Ingénieur des Transports**

- Formation : universitaire et/ou supérieure en ingénierie de transports et/ou ingénieur civil des constructions et /ou équivalent (bac + 5) ;
- Expérience professionnelle d'au moins quinze (15) ans dans la réforme sectorielle des transports ;
- Expérience pratique d'au moins dix ans (10), en planification des infrastructures de transports, en simulation de trafic ;
- Avoir une bonne connaissance des problèmes des réseaux des transports, notamment des travaux en infrastructures de transports dans les pays en Afrique Subsaharienne et principalement en RD Congo ;
- Avoir déjà réalisé ou participé à deux (2) études similaires sur financement d'un bailleur de fonds bi ou multilatéral ;
- Avoir une bonne connaissance des travaux routiers et de l'entretien routier ;

- Avoir une maîtrise de l'organisation et du fonctionnement des structures des différents modes de transports (routier, fluvial et lacustre, ferroviaire, maritime et aérien) ;
- Bonne pratique des logiciels informatiques standards (MS Office) ;
- Parler et écrire parfaitement le français.

#### **4. Rapports**

Le Consultant établira trois (3) rapports, reproduits en 3 exemplaires chacun, destinés au Comité de pilotage (deux) et à la Cellule Infrastructures (un). Ces rapports sont les suivants :

- Un rapport d'état des lieux, 15 jours après le début de la mission ;
- Un rapport intérimaire 75 jours après le début de la mission ;
- Un rapport final au plus tard 30 jours après l'approbation du rapport intérimaire.

Le Comité de Pilotage disposera de quinze (15) jours ouvrables pour analyser le rapport et transmettre ses observations à la Cellule Infrastructures. Cette dernière fera valoir ces avis et considérations au Consultant dans les sept (7) jours qui suivent la réception des commentaires du Comité de Pilotage.

#### **5. Durée de la mission**

La mission se déroulera sur une période globale de 120 jours répartis comme suit :

- 20 jours au siège du Consultant ;
- 100 jours en RDC.

Les missions en RDC seront programmées par le Consultant et validées par la Cellule d'Infrastructures, en coordination avec le Comité de Pilotage.

#### **6. Obligation du Consultant et de la Cellule Infrastructures**

##### **6.1 Obligation du Consultant**

Le Consultant exécutera les prestations et remplira ses obligations de façon diligente, efficace et économique, conformément aux TDR et aux techniques et pratiques généralement acceptées. Dans le cadre de l'exécution de ses prestations, le Consultant se comportera toujours en conseiller loyal de la Cellule Infrastructures en général et du Comité de Pilotage en particulier. Il défendra, en toutes circonstances, les intérêts de ces derniers dans ses rapports avec les tiers.

Le Consultant travaillera en étroite collaboration avec les experts du Comité de Pilotage, de la Cellule Infrastructures et des bailleurs de fonds impliqués dans la réalisation du PDNIT.

##### **6.2. Obligation de la Cellule Infrastructures**

La Cellule Infrastructures mettra à la disposition du Consultant individuel, les supports nécessaires au bon déroulement de sa mission. Elle lui apportera son assistance pour faciliter la recherche et la collecte des données et l'accès aux services administratifs susceptibles de l'appuyer dans ses prestations.

Elle mettra en l'occurrence, à la disposition du Consultant, les documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission (rapports et correspondances établis, les textes légaux et réglementaires existants, les documents qui seront produits par la firme chargée de l'étude du PDNIT de la RDC etc...).

## **7. Démarrage et durée de la mission**

Le démarrage de la mission est prévu à partir de juin 2015 pour une durée de 4 mois répartie sur une période de 18 mois (durée de l'étude). Elle pourra faire l'objet d'une prorogation en fonction de l'avancement de l'étude.

La mission est prévue à Kinshasa et/ou dans tout autre endroit du territoire national jugé nécessaire par le Cellule Infrastructures.